

DÉLIBÉRATION N° 20190044 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 13 MAI 2019

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 03/05/2019 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 38 sur lesquels il y avait 35 présents, 2 absents représentés et 1 absent à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Pascale OFFREY ; Mme Juliette BERNALIER ; M. Pierre DECLINE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Alexandre CIGNA ; M. Michel FAURE ; M. Bernard TRIOLLIER ; Mme Marie-Christiane DUTRUC ; Mme Marie-Françoise GUICHARD ; Mme Bernadette JACQUET (à partir de 18h50) ; Mme Béatrice COFFY (à partir de 18h55) ; Mme Nicole FOREST ; M. Jean-Marc MOUNIER ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; M. Christophe ORIOL ; Mme Evelyne FIORELLO ; M. Axel DUGUA ; M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; Mme Antoinette FRATTA ; M. Philippe KIZIRIAN ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Stéphane VALETTE ; Mme Aimée MURASZKO.

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Béatrice COFFY a donné procuration à M. Hervé REYNAUD (jusqu'à 18h55) ;
Mme Ayse CALYAKA a donné procuration à M. Pierre DECLINE ;
M. Alain BARBASSO a donné procuration à Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT.

ABSENTS

Mme Bernadette JACQUET (jusqu'à 18h 50) ;
M. Ludovic CASTILLAN.

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Aline MOUSEGHIAN.

BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2018 À L'EXERCICE 2019
--

M. Régis CADEGROS expose ce qui suit :

En vertu de l'instruction budgétaire et comptable M14, le conseil municipal est invité à délibérer sur l'affectation du résultat 2018 de la section de fonctionnement du budget principal de la ville, conformément aux propositions suivantes :

AFFECTATION DU RESULTAT 2018	
DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2018	
<i>Résultat de clôture cumulé 2017 de la section de fonctionnement inscrit au 002 (1)</i>	0,00 €
<i>Recettes de fonctionnement 2018(2)</i>	45 409 248,43 €
<i>Dépenses de fonctionnement 2018 (3)</i>	41 852 108,88 €
<i>Résultat de clôture 2018 de la section de fonctionnement (4) = (2) - (3)</i>	3 557 139,55 €
<i>Résultat de clôture cumulé 2018 de la section de fonctionnement (5) = (4) + (1)</i>	3 557 139,55 €
SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT 2018	
<i>Solde d'exécution cumulé 2017 de la section d'investissement inscrit au 001 (1)</i>	-2 711 034,23 €
<i>Recettes d'investissement 2018 (2)</i>	10 736 125,43 €
<i>Dépenses d'investissement 2018(3)</i>	10 667 270,11 €
<i>Solde d'exécution 2018 de la section d'investissement (4) = (2) - (3)</i>	68 855,32 €
<i>Solde d'exécution cumulé 2018 de la section d'investissement (5) = (4) + (1)</i>	-2 642 178,91 €
AFFECTATION DU RÉSULTAT 2018 AU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019	
<i>Résultat de clôture cumulé 2018 de la section de fonctionnement à affecter comme suit (1)</i>	3 557 139,55 €
<i>solde d'exécution cumulé 2018 constaté en dépenses d'investissement (001)</i>	-2 642 178,91 €
<i>A inscrire au compte 1068 en recettes d'investissement pour couvrir le solde d'exécution cumulé 2018 (2)</i>	2 642 178,91 €
<i>Reste à affecter (3) = (1) - (2)</i>	914 960,64 €
<i>Restes à réaliser 2018 constatés en dépenses d'investissement</i>	-1 401 368,45 €
<i>A inscrire au compte 1068 en recettes d'investissement pour couvrir les restes à réaliser 2018 (4)</i>	914 960,64 €
<i>Reste à affecter (4) = (3) - (4)</i>	0,00 €
<i>Besoin de financement 2018 de la section d'investissement (9) = (7) -(8)</i>	-486 407,81 €

Au budget supplémentaire 2019 sont donc inscrites les écritures comptables suivantes :

001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté en dépenses d'investissement	2 642 178,91 €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés en recettes d'investissement	3 557 139,55 €
002 - résultat de fonctionnement reporté en recettes de fonctionnement	0,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A la **majorité** des suffrages exprimés par 30 voix pour,

2 contre M. Alain BARBASSO ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT

5 abstentions M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; Mme Antoinette FRATTA ; M. Philippe KIZIRIAN ; M. Stéphane VALETTE ; Mme Aimée MURASZKO

DÉCIDE :

- **d'approuver** les modalités d'affectation du résultat de clôture cumulé 2018 de la section de fonctionnement du budget général, telles que présentées dans le présent rapport.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20190514-dl20190044-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2019

Affichage : 22/05/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

Certifié,

Saint-Chamond, le 14/05/2019

Le maire,

Hervé REYNAUD

